

Luxembourg, le 15 novembre 2018

TAUX D'INTÉRÊT

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de septembre 2018.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 3 points de base par rapport au mois d'août 2018 pour s'élever à 1,53 % au mois de septembre 2018. Le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 62 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 246 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle, le taux a diminué de 7 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a augmenté de 61 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 3 points de base sur un mois pour s'établir à 1,94 % en septembre 2018. Le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 30 millions d'euros en rythme mensuel pour porter l'activité à 268 millions d'euros durant la dernière période de référence. En glissement annuel, le taux a progressé de 6 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 36 millions d'euros⁴.

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

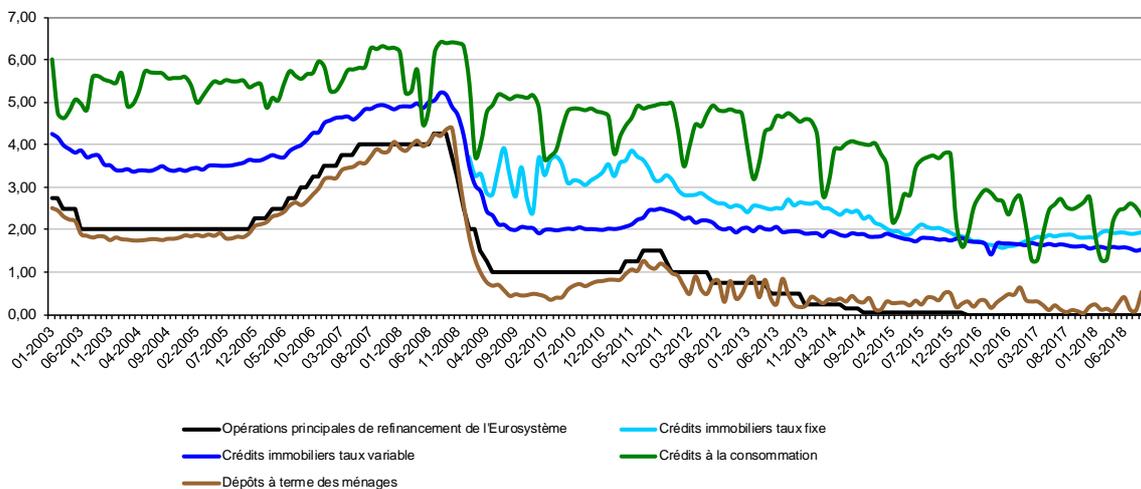
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

4 Il convient de souligner que les données de cette série ont fait l'objet de révisions suite aux erreurs méthodologiques d'une banque. Les volumes de nouveaux prêts immobiliers à taux fixe ont été révisés entre le mois de janvier 2017 et le mois de décembre 2017 pour tenir compte des corrections. Ces données corrigées reflètent de manière plus fidèle la dynamique du crédit

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a diminué de 21 points de base entre le mois d'août 2018 et le mois de septembre 2018 pour atteindre 2,32 % tandis que le volume d'activité est resté relativement stable à 23 millions d'euros. En glissement annuel, le taux a diminué de 17 points de base et le volume d'activité est resté inchangé.

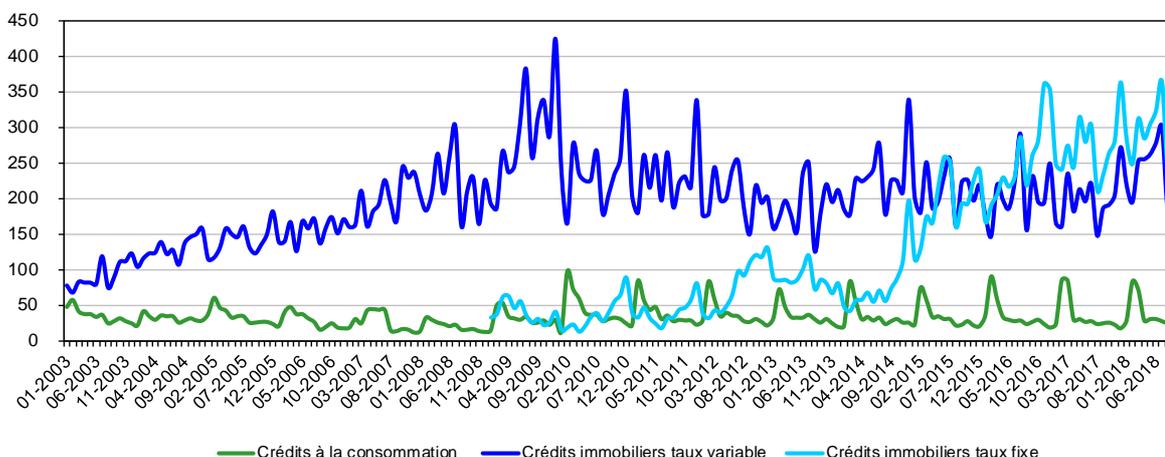
Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 11 points de base en août 2018 à 55 points de base en septembre 2018.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



en produisant des estimations plus précises des variations annuelles du volume des nouveaux prêts immobiliers. Enfin, il importe de noter que ces révisions des volumes ont eu un impact négligeable sur la série des taux d'intérêt.

Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



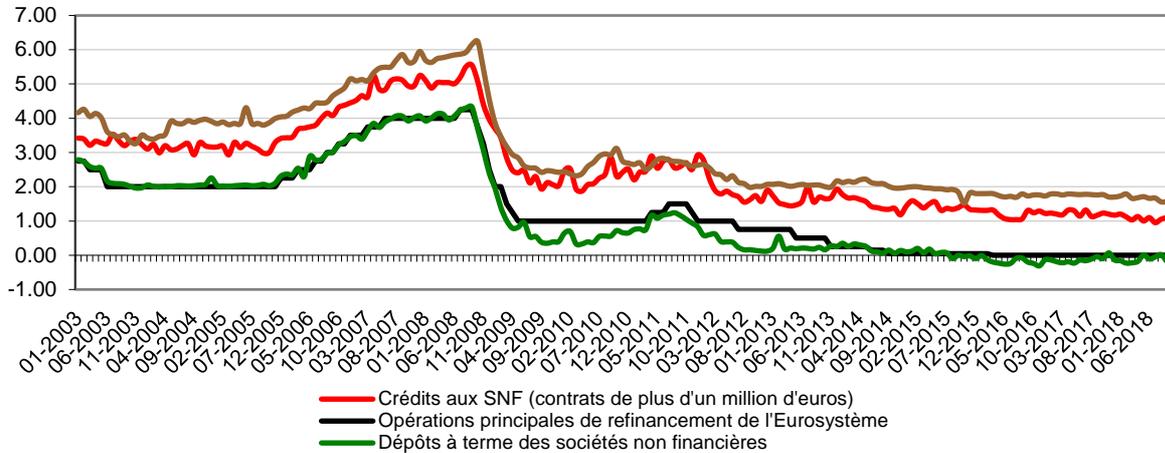
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF est resté inchangé à 1,56 % en comparaison mensuelle. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 102 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 927 millions d'euros durant le mois de septembre 2018. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 20 points de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 49 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a augmenté de 5 points de base sur un mois pour atteindre 1,10 % au mois de septembre 2018. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 594 millions d'euros sur un mois pour porter l'activité à 5 498 millions d'euros au mois de septembre 2018. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 7 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 1 581 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 20 points de base sur un mois pour atteindre -18 points de base au mois de septembre 2018.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
Section Communication
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu